À copier pour vos patients

Grippe aviaire

Conseils aux voyageurs

D'après **www.grippeaviaire.gouv.fr**

L'influenza aviaire est une infection due à un virus de la famille des *Orthomyxoviridæ* qui comprend plusieurs genres (ou types) dont *Influenzavirus* A qui a lui-même plusieurs sous-types parmi lesquels le **sous-type H5N1**, qui comprend lui-même plusieurs souches au pouvoir pathogène variable. Cette infection peut toucher presque toutes les espèces d'oiseaux, sauvages ou domestiques. Elle est **habituellement silencieuse,** les oiseaux infectés ne montrant aucun symptôme ou ayant uniquement des symptômes frustes. Dans ce cas, la souche du virus est dite « faiblement pathogène ». Cependant, les souches faiblement pathogènes peuvent se modifier et circuler plus rapidement à l'intérieur des troupeaux ou entre les troupeaux de volailles, en particulier si les barrières sanitaires entre élevages sont insuffisantes. En se modifiant ainsi, une souche peut **devenir « hautement pathogène »,** provoquer une maladie fortement contagieuse et entraîner une mortalité élevée, surtout chez les poulets et les dindes. De manière exceptionnelle, elle peut être à l'origine de contaminations humaines.
On parle de **grippe aviaire** lorsqu'**un humain est infecté** par une souche de virus influenza aviaire hautement pathogène [A(H5N1), A(H7N7), etc.].

VOUS ALLEZ SÉJOURNER DANS UN PAYS TOUCHÉ PAR LA GRIPPE AVIAIRE

Les recommandations générales d'hygiène lors d'un tel voyage sont, en particulier :
- se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou avec un produit désinfectant (par exemple avec un soluté hydroalcoolique) ;
- ne consommer que des aliments bien cuits et des boissons encapsulées ;
- éviter tout contact avec les volailles vivantes ou mortes, c'est-à-dire ne pas se rendre dans des élevages industriels et familiaux et sur les marchés aux volailles et aux oiseaux ; ne pas manipuler de cadavres ou de déchets d'oiseaux ;
- éviter tout contact avec une surface apparaissant souillée par des fientes de volailles ou des déjections d'animaux.

Il est également recommandé de :
- ne pas consommer de volaille ou de produits à base d'œufs insuffisamment cuits ; il est préférable de cuisiner du poulet vendu « prêt à la cuisson » (déjà vidé, déjà plumé).

➜ Il est essentiel de respecter les recommandations émises par les autorités sanitaires locales.
Vous pouvez vous rapprocher des services consulaires afin d'en prendre connaissance

VOUS REVENEZ D'UN PAYS TOUCHÉ PAR LA GRIPPE AVIAIRE

Si, lors de votre séjour dans l'un de ces pays :
- vous avez été en contact avec des personnes atteintes de la grippe ou avec des volailles vivantes ou mortes (non cuites) ;
- et si vous ressentez dans les 10 jours suivant votre retour les différents signes du syndrome grippal (fièvre, douleurs musculaires et articulaires, difficultés respiratoires, toux...), **il est indispensable** de contacter sans délai un médecin par l'intermédiaire du **centre 15** (service d'aide médicale urgente).

Vous préciserez lors de cet appel, que vous revenez d'un des pays touchés par la grippe aviaire.

➜ L'importation sur le territoire national de volatiles issus des pays touchés par la grippe aviaire est strictement interdite

0 825 302 302
INFO'GRIPPE AVIAIRE
0,15 € la minute
Service ouvert du lundi au samedi de 9 h à 19 h

Si ces symptômes surviennent durant le vol de retour en France, signalez-le immédiatement auprès d'un membre de l'équipage afin qu'une prise en charge médicale adaptée soit assurée dès votre arrivée.

Copyright 2008- La revue du Praticen